

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 26 septembre 2022 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Étaient présents : Anne-Marie Brigant, Laurence Corson, Céline Delisle, Frédéric Hervé, Gwénaél Le Baron, Xavier Le Moal, Alexandre Le Plat, Pauline Le Quernec, Bernard Le Sech, Eléna Léauté, Aurélie Thouément

Étaient absents : Philippe Coguen, Béatrice Le Faou (pouvoir à Anne-Marie Brigant), Manuel Le Guillou (pouvoir à Pauline Le Quernec).

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en la personne de : Xavier Le Moal.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 1^{er} août 2022.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
3. **Aménagement d'une place polyvalente en centre-bourg - attribution du marché.**
4. **LAC – convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun.**
5. **Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.**
6. **Actualités communautaires.**
7. **Questions diverses.**

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} août 2022.

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 1^{er} août 2022.

Adoption : unanimité

2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas pris de décisions dans le cadre de ces délégations.

3. Aménagement d'une place polyvalente en centre-bourg - attribution du marché.

Madame le Maire indique qu'elle ne prendra pas part au vote et confie la présidence de séance à Monsieur Frédéric HERVÉ, Adjoint.

Monsieur Xavier Le Moal, adjoint à la voirie, rappelle que la commune a lancé une consultation concernant la passation d'un marché public pour l'aménagement d'une place polyvalente en centre-bourg. Il est rappelé que premier appel d'offres avait été déclaré infructueux car les offres excédaient les crédits budgétaires alloués au marché.

Une enveloppe de 250.000,00 € est prévue au budget.

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation.

Une formule dite « offre de base » est demandée ainsi qu'une option « granit Breton » (plus-value) et une option « éclairage Fonroche » (moins-value).

La « commission d'appel d'offres » s'est réunie le 14 septembre 2022 à 14h00 en Mairie pour ouvrir les plis ainsi que le 23 septembre pour analyser les offres à l'aide du rapport d'analyse présenté par le bureau d'études TECAM.

Quatre (4) entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti :

- EUROVIA BRETAGNE SAS - La Côte Boto – BP 39 - 22440 PLOUFRAGAN.
- COLAS FRANCE – SAS – 1 rue du Pavillon Bleu – 22970 PLOUMAGOAR.
- EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST – Ets Bretagne (SAS) – Parc d'Activités La Ferrère – 22120 YFFINIAC
- SETAP SAS – 14 rue Morvan, 22400 COETMIEUX

La maîtrise d'ouvrage a souhaité engager une phase de négociation.

Notation formule « offre de base » :

CRITERES							
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS Offre de base			MÉMOIRE TECHNIQUE	DELAI D'EXECUTION	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 60 pts	NOTE / 30 pts	NOTE / 10 pts	NOTE / 100 pts	
EUROVIA	231 172,70	231 172,70	60,00	24,00	9,00	93,00	2
COLAS	234 500,00	231 172,70	59,15	24,00	10,00	93,15	1
EIFFAGE	322 930,25	231 172,70	42,95	22,20	9,00	74,15	4
SETAP	259 505,50	231 172,70	53,45	26,40	9,44	89,29	3

Au regard des différents critères, les entreprises qui ont répondu à la consultation sont toutes en mesure de réaliser les travaux.

Selon l'ensemble des critères de la consultation, l'entreprise ayant fait l'offre la plus avantageuse, et répondant au mieux à la demande du projet est l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant sur l'offre de base de 234.500,00 € HT, soit 281.400,00 € TTC.

Au vu de l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre TECAM, les membres de la commission d'examen des offres proposent au Conseil Municipal de valider l'offre de la Société COLAS FRANCE pour un montant total de 234.500,00 € HT, soit 281.400,00 € TTC.

La commission n'a pas statué sur le choix des options (granit Breton et éclairage Fonroche) et invite le Conseil Municipal à se positionner sur cette question.

Option « granit Breton » : + 14.008,70 € HT soit + 16.810,44 € TTC

Fourniture et pose de bordures en granit de provenance exclusivement Bretonne.

Un granit de provenance Espagne ou Portugal est prévu dans l'offre de base.

La qualité est équivalente entre les deux produits selon le maître d'œuvre.

Option « éclairage Fonroche » : - 18.979,38 € HT soit - 22.775,26 € TTC

Fourniture et pose de matériel d'éclairage Fonroche Smartlight 4.1 en lieu et place de l'éclairage NOWATT 3 mètres, modèle ONYX prévu au marché.

Il est précisé que l'éclairage « Fonroche » illumine plus largement avec une photométrie supérieure. Le matériel est garanti 10 ans.

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'« offre de base » de la Société COLAS FRANCE, pour un montant total de 234.500,00 € HT soit 281.400,00 € TTC ;
- **NE PAS RETENIR** l'option « granit Breton » ;
- **RETENIR** l'option « éclairage Fonroche » pour une moins-value de 18.979,38 € HT soit 22.775,26 € TTC ;
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.
- **DIRE** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

Vote du Conseil : unanimité

Présents : 10

Pouvoir(s) : 2

Total : 12

Exprimés : 12

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Une demande de subvention DETR sera de nouveau sollicitée pour ce projet.

Monsieur Xavier Le Moal propose d'ajouter une gaine le long de la rue des Écoles en cas de défaillance de l'éclairage solaire sur le moyen ou long terme.

De plus, il propose également d'ajouter une gaine afin d'anticiper l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil Municipal approuve les propositions.

Pour le moment, le SDE 22 n'installe plus de bornes de recharge : le service est déficitaire. Alexandre Le Plat indique qu'il fournira un contact à la Mairie pour l'installation avec un prestataire privé. Dans le cadre d'une aire de stationnement, la charge rapide est plus adaptée selon lui.

4. LAC – convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun.

=> convention transmise par Mail

Madame le Maire indique que la convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Leff Armor communauté est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Madame le Maire rappelle que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol est réalisé par un service commun ADS porté par Leff Armor communauté.

Leff Armor communauté propose de signer une nouvelle convention ci-annexée pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La convention a pour objet de définir le champ d'intervention, les modalités financières et les modalités pratiques de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol réalisés par le service commun.

Il est rappelé que le Maire reste responsable de l'accueil de premier rang des administrés.

2 évolutions mineures sont à noter :

- Pondération pour une Déclaration Préalable relative à l'installation d'une enseigne : 0,7.

- Précision : le Maire conserve sa pleine et entière compétence en matière d'urbanisme. Le Maire est notamment en charge des contrôles d'achèvement de travaux car le personnel de Leff Armor communauté n'est pas « assermenté » pour le faire.

Le coût annuel pour Le Merzer était de 4679,23 € en 2021.

Il est proposé de :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor communauté ci-annexée.

Vote du Conseil :

Présents : 11

Pouvoir(s) : 2

Total : 13

Exprimés : 13

Voix pour : 13

Voix contre : 0

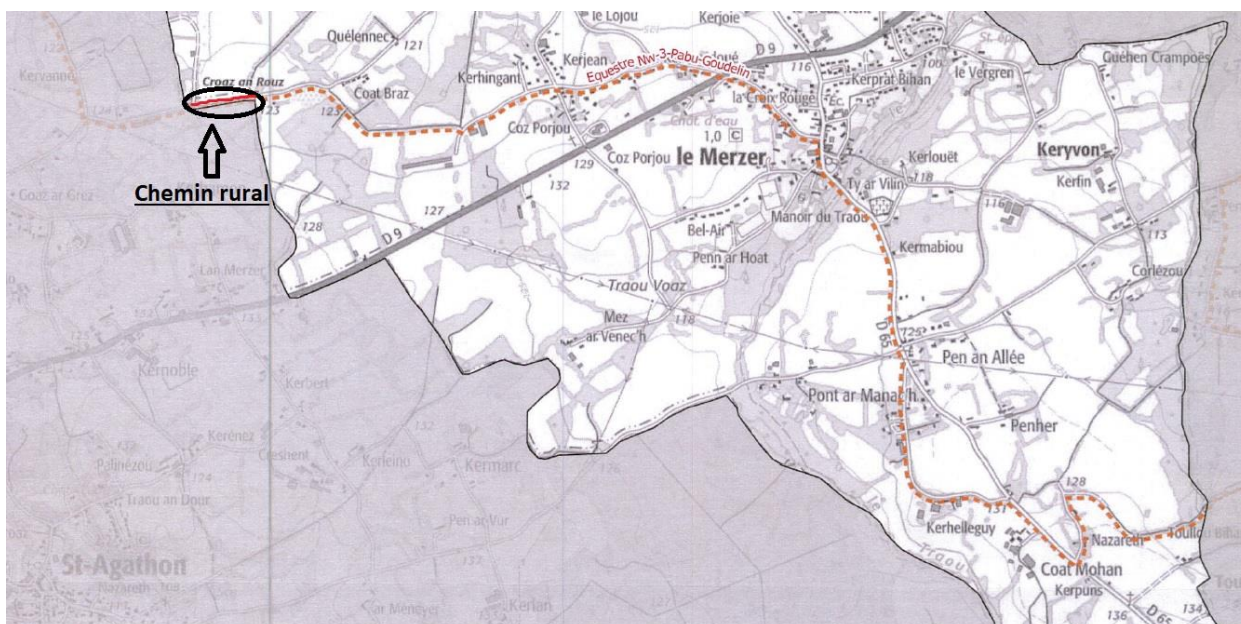
Abstention(s) : 0

5. Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier du Conseil Départemental demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Le PDIPR a pour objectif de protéger juridiquement les chemins inscrits et de garantir la continuité de randonnée.

Pour la commune, l'itinéraire concerné par l'inscription au PDIPR est le circuit « équestre Nw-3-Pabu-Goudelin d'une longueur de 16,13 km.



Madame le Maire indique qu'un classement au PDIPR implique « de garantir le passage au public » toute l'année ou de trouver un chemin de substitution si un problème de continuité intervient. Une obligation d'entretien des chemins pour la commune en découle.

De plus, elle observe que le circuit est déjà matérialisé. Le balisage engage celui qui le pose.

Par ailleurs, le classement des chemins entraîne une exclusivité d'usage. Quid des motos et autres ? La commune ne souhaite exclure aucun usager.

Il est proposé de :

- **ÉMETTRE** un avis défavorable à l'inscription des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé au PDIPR.
- **REFUSER** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant, en tant que de besoin, à signer tous documents inhérents à cette procédure.

Vote du Conseil :			
<i>Présents : 11</i>	<i>Pouvoir(s) : 2</i>	<i>Total : 13</i>	
<i>Exprimés : 13</i>	<i>Voix pour : 13</i>	<i>Voix contre : 0</i>	<i>Abstention(s) : 0</i>

6. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES		TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)	
- /		
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)	
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec la Directrice Générale de Banque de France : présentation d'un bilan du territoire par rapport aux autres territoires Bretons. Bonne croissance portée par le BTP, la construction et les services. Cependant, la Directrice alerte sur les prévisions pour l'année 2023 avec une baisse d'activité dans le BTP. - Inventaire sur les Zones d'Activités : 42 % des zones situées au bord de la RN12 / l'emprise foncière des bâtiments représente 12 % des surfaces. - Bonne augmentation des entreprises sur LAC. 		
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUMENT (t)/ B. LE FAOU (s)	
- /		
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)	
- Présentation de la saison culturelle le vendredi 30 septembre.		
Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)	
- /		
Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)	
<ul style="list-style-type: none"> - Le 08.09 : <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à l'ALEC -Agence Locale de l'Energie et du Climat- du Pays de Saint-Brieuc : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des missions de l'association : <ul style="list-style-type: none"> ✓ sensibiliser, informer et conseiller les particuliers pour lutter contre la précarité énergétique, ✓ accompagner les collectivités adhérentes dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques, ✓ animer la transition énergétique du territoire. • Focus sur le SLIME -Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie- - Prolongation du PIG -Programme d'Intérêt Général- « précarité énergétique-adaptation » pour l'année 2023 (convention avec l'ANAH -Agence NAtionale de l'Habitat. - Petites villes de demain (revitalisation des centre-Bourgs de Plouha, Lanvollon et Châtelaudren-Plouagat : lancement de l'étude pré-opérationnelle (42.000 € financés à 		

50% par LAC et 50% par l'ANAH).	
- Point d'étape sur le PLUiH :	
<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2nd semestre 2022 : début des travaux ✓ 04.2023 : Débat sur le PADD -Projet d'Aménagement et de Développement Durable- ✓ 05.2024 : enquête publique ✓ 12.2024 : approbation du PLUiH (normalement juillet - 3 ans après le SCOT). • Arrivée d'une chargée de mission pour travailler sur le PLUiH. • Conférence des Maires le 13.09. • 25.10 : premier COPIL PLUiH. 	
- THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) : délibération prise au prochain conseil communautaire et applicable au 01.01.2023. 4 exonérations possibles.	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
- /	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
- L'entreprise SOGETREL, en charge du déploiement de la fibre optique, annonce tenir son planning avec un achèvement des travaux en fin d'année 2022.	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
- /	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
- /	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
- /	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
- /	

7. Questions diverses.

a) Point sur la rentrée scolaire :

- 109 enfants (effectif stable)
- 1 enseignante remplacée dès la rentrée
- Changement de prestataire pour la restauration scolaire : bilan positif
- Remplacement des stores dans la classe de CP
- Formation d'intégration de Laëtitia (10 matinées)
- Grève le jeudi 29 septembre 2022 (Tous les enseignants et 3 agents communaux y participent.). Un Service Minimum d'Accueil est mis en place par la Mairie avec 3 agents.

b) Opération « Ici commence la Mer » avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Les enfants de l'école ont été associés à la démarche et ce fut une belle expérience !

c) Sécheresse : communication de Leff Armor communauté pour économiser l'eau (flyer dans la pochette). Les enfants de l'école recevront également ce document.

- d) City-stade : retard sur le démarrage des travaux. Les élus de la commission « infrastructures de plein air » sont conviés à la réunion de chantier qui se tiendra demain, 28 septembre à 14H30.
- e) Mur d'enceinte de l'église : travaux terminés.
- f) Réfection du Pont de Coat : travaux terminés.
- g) Salle multifonctions : réunion avec les artisans le 15 septembre 2022. Point d'étape sur.
- h) Ateliers prévention sur l'équilibre tous les lundis après-midis du 7 novembre 2022 au 6 février 2023. Inscriptions le lundi 31 octobre à 14H30. 12 séances d'1h30 avec 15 places disponibles. Une communication sera réalisée via la transmission de flyers dans la boîte aux lettres des Merzériens de plus de 65 ans.
- i) Agenda :
- Commission « affaires sociales » le mercredi 5 octobre à 18H30
 - Commission « information et communication » le lundi 17 octobre à 18H30
- j) Constat d'huissier effectué le 8 septembre pour le chemin de Ty Ru.
Les élus valident la poursuite de la procédure afin de récupérer la parcelle de terrain.
- k) Programme de curage et Point A Temps Automatique (PATA) 2022 réalisés.
Madame le Maire rappelle que la procédure de busage doit-être respectée (1^{ère} entrée gratuite, 2^{ème} entrée payante).
Un chemin a également été partiellement bouché par l'entreprise en charge du curage au lieu-dit Nazareth.
- l) Agent recenseur : recherche en cours.
- m) Changement de correspondant presse du Télégramme : Maryse Le Biniguer est remplacée par Mickaël Sauvage.
- n) Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : reversement d'un pourcentage de la part communale à la communauté de communes.
- o) Eclairage public : baisse du temps d'éclairage validée par le conseil afin de participer à l'effort de réduction de la consommation énergétique cet hiver.
L'installation des décorations de Noël se fera comme les autres années. Les élus valident l'achat d'une nouvelle guirlande qui sera installée sur le restaurant scolaire.
- p) Certains habitants du lieu-dit « Ty Ar Vilin » se plaignent de la vitesse et du bruit sur la RD65.
- q) Madame le Maire adresse au nom de tous les élus ses félicitations à Monsieur GEORGELIN, secrétaire, qui s'est marié pendant l'été et présente au jeune couple ses vœux de bonheur.

Séance levée à 20H58.
Le secrétaire de séance,
Xavier Le Moal.

Le Maire,
Laurence Corson.